



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 30/05/2017

Le comité technique local s'est réuni ce mardi 30 mai 2017.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- la modification des horaires d'ouverture de la caisse de Lille Kennedy
- le bilan de la formation professionnelle 2016 et le plan de formation 2017
- la réorganisation des missions d'évaluation domaniales et de politique immobilière
- la mise en place d'une cellule comptabilité commune SLR/CGR
- le tableau de bord de veille sociale
- l'état d'avancement des 26 engagements pris par la direction en matière de conditions de travail

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 30 mai 2017

La nomination d'un Premier ministre proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon est symbolique du sens donné à l'action du premier gouvernement d'Emmanuel MACRON. La composition du gouvernement montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique.

Maintenant, c'est la casse du code du travail et de la protection sociale qu'Emmanuel Macron compte imposer, à coup d'ordonnances, sous l'injonction de Pierre Gattaz, pendant la période estivale.

Cette méthode ne répond en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et du pays. Elle est le moyen de tenter de contourner le débat et de désamorcer les mobilisations.

Il n'y a ni urgence, ni efficacité à poursuivre une politique de déréglementation du marché du travail qui génère chômage, précarité, explosion des inégalités.

Partout en Europe, ces politiques d'austérité donnent les mêmes résultats et alimentent la montée de l'extrême droite.

Le recyclage des vieilles recettes libérales n'est nullement un signe de modernisme. Ce sont les enseignements que chacune et chacun peut tirer des mobilisations contre la loi travail en 2016. Une loi à laquelle 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats se sont opposés mais qui fut adoptée par un 49-3 à l'assemblée nationale.

La CGT demande l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXIème siècle portant notamment sur :

- la réduction du temps de travail à 32 heures et l'augmentation des salaires et des pensions de retraite ;

- le renforcement du droit d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants ; l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales ;
- le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Nous sommes conscients que, face aux objectifs du Président de la République et du gouvernement avec le soutien du Medef, une mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités est indispensable. La CGT entend bien y travailler très rapidement dans un cadre syndical le plus unitaire possible.

La CGT décide, dès à présent, de faire de la troisième semaine de juin un temps fort d'initiatives et de mobilisations dans l'ensemble des territoires. Elle appelle également à une syndicalisation massive.

Les nominations de Bruno LEMAIRE comme ministre de l'économie et Gérald DARMANIN, comme ministre de l'action et des comptes publics sont là aussi des symboles forts de la ligne politique qui sera à l'ordre du jour.

Pire, en dénommant ainsi ce ministère, Emmanuel Macron et Edouard Philippe confirment, s'il en était besoin, leur conception avant tout libérale des services publics et de leurs missions.

En effaçant ainsi la Fonction publique, en la rattachant à un département ministériel qui en fera avant tout une variable budgétaire et en y nommant une personnalité fortement ancrée à droite, le Président de la République et le Premier ministre indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité.

Les premières rencontres, que ce soit au niveau national avec les organisations de la fonction publique ou au niveau local lors de sa visite hier au CFP de Lille-Fives, confirment la volonté gouvernementale de mise en œuvre des mesures portées par le candidat Macron : jour de carence, suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique...

Plus que jamais et sans attendre, la CGT portera ses exigences d'une Fonction publique renforcée, dotée de tous les moyens nécessaires pour mener toujours mieux ses missions publiques pour la population et le progrès social.

A la DGFIP, le Directeur général n'a pas attendu un nouveau gouvernement pour s'attaquer aux droits et garanties des collègues, car non seulement il diminue les droits alloués aux élèves pour la défense des agents, mais il insiste contre les collègues en organisant les mêmes jours les épreuves des concours internes et externes à partir des épreuves de 2019 et en limitant à cinq le nombre de participations aux concours externes. Ce sont des entraves graves aux possibilités de promotions internes !

Quant aux règles de gestion, les attaques contre les garanties sont continues avec par exemple la multiplication des postes au choix, l'instauration de délais de séjours de trois ans et de bilans de compétences pour plus de précarité sur certains postes.

Sur la situation des effectifs, juste un exemple avec le projet de mouvement de mutation au 01/09/2017 de catégorie B : **il fait ressortir un déficit de plus de 988 agent.es B dans le réseau DGFIP (756 en 2016)**, 32 affectations d'office et 65 demandes de rapprochements non satisfaites.

Rappelons que les services ont perdu 35 000 emplois depuis 2002. Ajoutons les restructurations permanentes et la déconstruction systématique du réseau. Jamais les conditions de travail des agents n'avaient été à ce point dégradées !

Alors on brade les missions ! Privatisation de la collecte de l'IR avec le PAS, externalisation de la consultation des fichiers immobiliers auprès des notaires avec risque de privatisation de la délivrance des renseignements à moyen terme, développement du travail à distance, recul du contrôle fiscal de proximité, de l'infra DFE, développement des pôles en tout genre

pour resserrer le réseau, des SFACT en fragilisant la séparation entre ordonnateur et comptable, des maisons de services au public et des antennes dans les postes pour continuer à détruire le réseau de proximité et de pleine compétence, mise en place de 9 centres de services RH de compétences multidépartementales, etc.

Les collègues de la DGFIP ne sont pas dupes de cette volonté de brader nos missions et ils la refusent.. et se mobilisent.

Et question braderie, dans le Nord, on s'y connaît !!

La mobilisation importante à la DRFIP Nord ces derniers mois a été marquée par la rédaction de cahiers revendicatifs service par service. La question des emplois et effectifs était au cœur des préoccupations des collègues. Les premières réponses en la matière devaient voir le jour au travers des mouvements de mutations. A l'issue des projets et notamment de la publication des premières affectations cadre C (avec seulement 4 arrivées dans le nord), nous sommes loin des attentes des collègues.

Sur l'ordre du jour de CTL, sur la formation professionnelle, la CGT Finances Publiques réclame des moyens de formation à la hauteur de la technicité requise

Face à une réglementation sans cesse en évolution, et toujours plus complexe, les agents rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder aux formations pourtant nécessaires à leur travail. Dans un espace professionnel désormais unifié, chaque agent a vocation à exercer n'importe quelle mission correspondant à son corps d'appartenance. Cela implique des moyens de formation mobilisés tout au long de la carrière de l'agent.

Pour la CGT Finances Publiques, la formation continue doit se réaliser au plus près des lieux de vie des agents, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à celle-ci.

La CGT refuse le recours à l'e-formation en tant que substitut aux stages présentiels ; elle doit être circonscrite à des formations apportant un complément à ces stages. En aucun cas elle ne doit être utilisée par l'administration dans l'unique but de réduction des coûts et de la charge des sites de formation. En aucun cas elle ne doit être un outil pour imposer aux agents la maîtrise de pré-requis.

Elle doit être circonscrite à des formations simples, nécessitant un déploiement rapide sur le territoire.

L'intégralité des frais supportés par les agents pour se former ou pour passer des concours doit être compensée. Le temps de déplacement lié à la formation ou aux examens doit être pris en compte et rajouté au temps de travail de l'agent.

Par ailleurs, les agents suivant une formation pratique ou d'application au sein des services, consécutive ou non à une prise de poste, doivent bénéficier d'un tutorat de qualité.

L'agent en charge de la fonction de tuteur doit être un agent expérimenté disposant d'une bonne maîtrise des missions exercées par l'agent en formation. La charge du tutorat doit être prise en compte dans la charge de travail du tuteur et reconnue au travers de son évaluation. Le tutorat doit reposer sur le volontariat.

Sur la réorganisation des missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière : il s'agit d'une concentration régionale de la Politique Immobilière de l'État avec une composition interministérielle, d'une scission front-office / back-office de la gestion domaniale qui casse les collectifs de travail, et destruction pure et simple de la mission d'évaluation domaniale et de son réseau qui passe au niveau national de 101 à 59 départements dotés de services d'évaluation, ce qui s'accompagne de l'augmentation des seuils de saisine pour acquisitions et prises à bail (ces mesures privant ainsi les petites collectivités et organismes de ce service public).

Tout ceci sur fond de mépris pour les collègues du Domaine et leur avenir. En positionnant le CTR traitant du Domaine les 23 mars et 4 avril 2017, c'est-à-dire bien après la clôture de la campagne des mutations, les collègues ont dû faire des choix de carrière sans avoir tous les tenants et les aboutissants ni les modalités pratiques de cette restructuration. Et c'est encore vrai dans la déclinaison locale présentée aujourd'hui.

Avant la tenue des débats consacrés à l'ordre du jour, la CGT a rappelé les revendications exprimées en termes d'emplois par les collègues. Le projet du mouvement C des 1eres affectations est paru, et il n'y a que 4 arrivées pour le moment dans le département.

La réponse de la direction n'est pas à la hauteur des attentes.

Pour la direction, le taux de vacances en C est de 5%, en B de 2,1%, et comparé à d'autres directions, c'est un « bon taux ».

La réponse de la direction est donc que c'est pire ailleurs donc tout ne va pas si mal !

La CGT sera toujours combative sur les engagements pris par la direction y compris en terme d'emplois et de restructuration.

Concernant les SPFE, la direction s'est bornée à indiquer que le processus de consultation des instances comme le CHSCT était en cours.

Pour les restructurations possibles en 2018 au niveau de l'ASR, rien ne sera évoqué avant le 19 juin (la direction s'étant engagée à ce qu'il n'y ait aucune opération dite « visible »)

ORDRE DU JOUR :

1. La modification des horaires d'ouverture de la caisse de Lille Kennedy

La CGT considère que la réduction des horaires d'ouverture n'est que la traduction du manque d'effectif dans le service qui provoque un service public contraint.

La 1ere proposition de la direction quant aux horaires d'ouverture avait été combattue par la CGT qui avait demandé que les horaires d'ouverture coïncident avec ceux des autres centres. Cela permet une lisibilité pour les contribuables et une harmonisation plus cohérente.

La direction avait retiré sa proposition et les nouveaux horaires proposés correspondent à ceux proposés par la CGT, à savoir 8h30 -12h 13h30-16h.

La mise en place aura lieu sous 8 jours.

Si la CGT s'est félicité de l'écoute de la direction sur ce point, elle s'est abstenue lors du vote car ces modifications ne traduisent que le manque d'emplois dans les services.

2. Le bilan de la formation professionnelle 2016 et le plan de formation 2017

La direction a fait une présentation positive du bilan 2016 en indiquant qu'il y avait une augmentation du nombre de jours de formations suivies.

Pour la CGT, ce bilan est à relativiser car l'année 2015 avait été une mauvaise année.

La CGT a souligné que la e-formation ne devait pas se substituer aux stages présentiels. La CGT rappelle que l'e-formation ne répond pas aux mêmes attentes et n'a pas les mêmes objectifs que les stages en présentiel ; il est important lors d'une formation professionnelle de pouvoir « couper » avec le lieu de travail, d'autant que rester à son poste de travail

pour se former est parfois mal perçu par les collègues alentour. Si les collègues n'utilisent pas assez les ordinateurs dédiés à l'e-formation c'est qu'il reçoivent sur leur boîte mail personnelle le lien pour accéder à cette formation. L'e-formation se doit d'être effectuée sur un laps de temps court, c'est pourquoi la CGT demande le retrait de l'e-formation de 4 jours (GFP117ET) et son remplacement par un stage en présentiel. Une demi-journée maximum doit être le temps normal d'une e-formation.

La CGT a indiqué qu'il pouvait y avoir une pression des chefs de service à ce que les collègues fassent leur formation sur leur poste de travail.

La CGT demande également que soit fait à l'attention des chefs de service un rappel quant aux conditions et aux modalités d'organisation de l'e-formation.

La direction va faire un rappel aux chefs de service.

Pour les stages présentiels, la CGT a exigé que le temps de trajet soit pris en compte. Auparavant un tel dispositif existait pour les collègues les plus éloignés du département, mais, a priori, ce n'est plus le cas partout.

La direction a répondu que le bureau RH1A allait publier une circulaire quant à la prise en compte du temps de transport et qu'il fallait attendre cette circulaire.

Vote : abstention

3. La réorganisation des missions d'évaluation domaniales et de politique immobilière

La Direction a fait une présentation de cette réforme et notamment les évolutions en termes de services :

Pour les domaines :

- le service local du domaine (SLD) dans chaque département pour les opérations de gestion courante et la relation de proximité. Le SLD de la DRFiP exerce également une mission de pilotage et de soutien des SLD départementaux
- le pôle de gestion domaniale (PGD) dans chaque région pour les opérations de gestion complexe
- le pôle d'évaluation domaniale (PED)

Pour la politique immobilière de l'état

- un RRPIE dans chaque DRFiP + 1 équipe RRPIE
- un RDPIE dans chaque DDFiP : la fonction est exercée par les responsables des SLD

Pour la CGT il ne s'agit pas seulement d'une réorganisation des services mais aussi des missions : sous couvert de « favoriser le renforcement de l'expertise », cette réforme porte également l'augmentation des seuils de saisine pour acquisitions et une modification en profondeur du travail (exemple pour les évaluateurs).

A ce stade, il reste de nombreuses zones d'ombre notamment entre les SLD de chaque département et le PGD : quels liens, quelle organisation..

Pour la CGT, la Direction minimise l'impact en terme de Service Public, si leur localisation reste la même, le nombre des évaluateurs va passer de 20 à 15 !

Seules les évaluations « à enjeu » se feront sur le terrain, d'ailleurs une typologie va être mise en place pour distinguer les évaluations à faire sur le terrain et celles effectuées du bureau.

Enfin, la CGT dénonce les nouvelles conditions d'installation inacceptables. La direction présente sur table de nouveaux plans tenant compte en partie des remarques du CHS et suite aux discussions avec les collègues.

Vote unanime : Contre (ce point sera à nouveau à l'ordre du jour d'un prochain comité)

4. La mise en place d'une cellule comptabilité commune SLR/CGR

La direction présente son projet reposant sur une soi-disant convergence des missions : tenue de la comptabilité du service, la gestion des oppositions et des indus.

La CGT est très surprise de trouver ce point à l'ordre du jour et dans ces termes.

La direction minimise ce rapprochement alors que notamment les applications informatiques sont différentes.

Ce sont 2 services importants et ne sont pas à proximité : l'un au 3eme, l'autre au 9eme.

Quand on regarde l'annuaire Ulysse, on a l'impression que ce rapprochement est déjà effectué.

La CGT n'est pas dupe concernant ce dispositif : pour pallier les difficultés à assurer les missions à cause du déficit d'emplois, on crée une cellule plus importante, on fusionne et on fait croire que ça ira mieux !!!

De plus, il n'est pas normal que le CHSCT ne soit pas consulté, qu'une fiche d'impact ne se trouve pas au dossier, qu'aucun plan d'installation ne sont fournis.

Face aux arguments avancés par la CGT, la direction a retiré ce point de l'ordre du jour et toute la procédure (consultation du CHSCT du 26/06,...) sera reprise.

5. Le tableau de bord de veille sociale

La CGT dénonce un TBVS allégé en terme d'indicateurs, et l'impossibilité d'effectuer une quelconque comparaison puisque l'image donnée de la DRFIP est différente d'une année sur l'autre. C'est un élément essentiel à faire par la Direction pour pouvoir échanger sur l'évolution de notre Administration.

Ainsi, les années précédentes l'état du dialogue social au niveau local apparaissait avec les jours de grève au niveau de la DRFIP.

Là on passe sous silence tout le mouvement revendicatif avec les grèves par RAN et la remise des cahiers revendicatifs.

La Direction répond que la maquette (autrement dit la qualité et la quantité des indicateurs à renseigner) du TBVS est donnée par la DG mais ne voit pas d'objection à ce qu'un échange complémentaire avec les OS soit fait à la rentrée sur d'autres indicateurs à leur convenance.

QUESTIONS DIVERSES

La CGT est revenue sur la situation des collègues Berkanis du CFP de Valenciennes pour demander notamment les conséquences en matière d'horaires de travail et missions lors des travaux et la fermeture de la cantine du site. La Direction a indiqué qu'elle avait proposé des missions d'entretien, donc pas d'obligation de poser des congés pendant cette période.

La CGT est intervenue pour rappeler les modalités et horaires d'accès au site de Valenciennes. Le point sera refait par la direction, notamment sur la bonne programmation des badges d'accès.

En toute fin de séance, la CGT est a de nouveau demandé un moratoire sur la réduction des droits des représentants des personnels (comité technique local et CAPL). Les modifications prévues vont mettre en grande difficulté les élus, et donc par voie de conséquences les collègues. D'autres directions ont décidé de ne pas appliquer ces nouvelles modalités.

La DRFIP Nord refait un point complet sur ce sujet et revient les organisations syndicales rapidement.